Aménagements du temps de travail : sécuriser les dispositifs et leur application en paie

PROGRAMME DE FORMATION
Réf. PA_ATT

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?
- Parce que les aménagements du temps de travail (cycles, modulation, annualisation) sont des dispositifs complexes qui nécessitent une mise en place rigoureuse

- Parce que les erreurs de calcul des heures supplémentaires, de lissage de la rémunération et de régularisation annuelle exposent à des contentieux

- Parce que la maîtrise des règles juridiques et de leur traduction en paie est indispensable pour sécuriser vos pratiques RH

POUR QUI ?
OÙ, QUAND, COMBIEN ?
PUBLIC CONCERNÉ
- Gestionnaires de paie, RRH, Responsables paie, DRH

PRÉREQUIS
- Connaissances de base en paie et temps de travail

ACCESSIBILITÉ
- Nous adaptons nos formations à tout public. Merci de nous signaler toute adaptation particulière (ex : situation de handicap)
TARIF INTER-ENTREPRISES
250 EUR HT par personne
Intra-entreprise sur devis

DURÉE
- 1/2 journée (3h30)

DÉLAI D'ACCÈS
- 2 jours avant la date de session

MODALITÉ
- Distanciel sur Teams

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES
OBJECTIFS
- Identifier le dispositif d'aménagement applicable dans une entreprise et en comprendre les effets juridiques

- Calculer correctement la rémunération selon le dispositif retenu, qu'il y ait ou non des absences sur la période
- Sécuriser le traitement en paie des situations qui concentrent le plus d'erreurs : lissage, absences en cours de période, temps partiel intégré à un aménagement

COMPÉTENCES VISÉES
- Distinguer les différents dispositifs (cycle, annualisation, forfait jours, temps partiel aménagé) et repérer lequel s'applique à un salarié donné
- Produire un bulletin juste dans chaque configuration - rémunération lissée ou réelle, heures supplémentaires en fin de période, valorisation des absences
- Trouver dans les bons textes (accord collectif, contrat, Code du travail) les paramètres qui conditionnent le calcul

MÉTHODES D'ÉVALUATION
- QCM / Cas pratiques

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE (1/2)
INTRODUCTION
Loi 2008 sur les aménagements du temps de travail

Comprendre le dispositif avant de toucher au bulletin
- Organisation sur plusieurs semaines : le cycle - comment se comptent les heures supplémentaires ?
- L'annualisation (modulation) : période de référence, compteur en cours d'année, régularisation de fin de période
- Le temps partiel au sein d'un aménagement : organisation des horaires, droits aux heures complémentaires sur la période
- Ce que doit contenir l'accord collectif ou le contrat pour que le dispositif soit valide
- et ce qui se passe quand ce n'est pas le cas

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE (2/2)
Rémunérer pendant la période : lissage ou heures réelles ?
- Principe du lissage : règle de droit commun et cas de dérogation
- Paiement des heures réelles : conditions, risques, impact sur le déclenchement des cotisations
- Construction du bulletin mois par mois selon chaque configuration - exemples chiffrés

Les absences : le point le plus sensible
- Valorisation de l'absence : sur l'horaire théorique du planning ou sur l'horaire lissé ?
- Impact sur le compteur d'heures : ce que l'absence fait (ou ne fait pas) aux seuils de déclenchement
- Où chercher les réponses : accord collectif, contrat, Code du travail - la hiérarchie des textes dans la pratique

CLÔTURE - Ce que le logiciel ne fait pas à ta place
Points de contrôle à vérifier avant de valider les bulletins + QCM d'évaluation finale

Conclusion, tour de table, synthèse et plan d'action

LES MOYENS
PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
- Supports de cours, fiches techniques, modèles d'accords
- Exemples chiffrés
- De nombreux échanges interactifs favorisés par un petit nombre de participants
- Accompagnement dans la progression d'acquisition des compétences, évaluation des participants

LES COMPÉTENCES
DU FORMATEUR
- Forte expertise dans le domaine de la paie et du droit social
- Maîtrise approfondie des aménagements du temps de travail et de leur traduction en paie
- Expérience terrain en continu
- Fortes qualités pédagogiques

POUR TOUTE QUESTION,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
Sandrine BOSSEGE
Formatrice experte paie & droit du travail
@ : sbe.rh@outlook.com
Tel : 07 65 76 60 89